

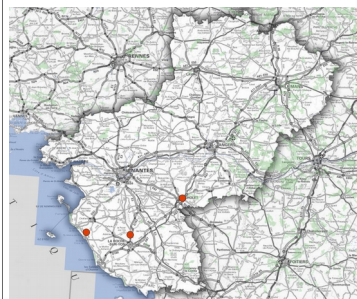
Le photovoltaïque dans les Pays de la Loire

Grandes installations - appel d'offres national de 2013

Le dispositif de soutien à la filière solaire photovoltaïque repose sur des appels d'offres nationaux pour les installations de taille importante. Ainsi, pour la réalisation de centrales solaires de plus de 250 kWc, le second appel d'offres a été lancé en 2013. 396 candidatures ont été déposées à l'échelle nationale, dont 20 dans les Pays de la Loire.

Parmi ces 20 candidatures, 3 projets ont été déclarés lauréats et sont maintenant réalisés. Ils représentent une puissance cumulée de près de 8 MWc, permettant d'alimenter en électricité l'équivalent de 1 650 ménages moyens. Ces projets sont portés par trois entreprises différentes et sont localisés en Vendée et dans le Maine-et-Loire.

Localisation, puissance et production des 3 projets lauréats dans la région



Puissance cumulée
7,8 MWc¹
= près de 2600 installations
solaires de particuliers²

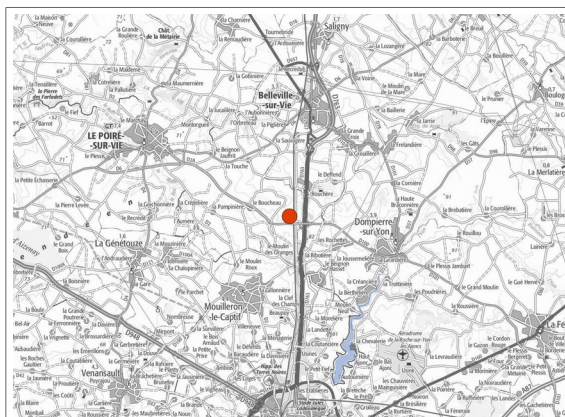
Production cumulée
10 130 MWh/an³
= 1650 ménages moyens
alimentés en électricité⁴

Le plan d'actions en faveur des énergies renouvelables de la France prévoit de porter leur part à au moins 23 % de la consommation d'énergie à l'horizon 2020. Afin de répondre à cet objectif, le dispositif de soutien au développement de la filière solaire photovoltaïque est basé sur un système de tarifs d'achat et sur un système d'appels d'offres nationaux, pour les projets de taille importante. En 2013, le second appel d'offres a ainsi été lancé pour la réalisation et l'exploitation de centrales solaires de puissance supérieure à 250 kWc.

La procédure d'appel d'offres permet de sélectionner les projets sur la base de critères définis dans [un cahier des charges](#) : prix du kilowatt-heure produit, impact environnemental et délai de réalisation, par exemple. Dans le cadre de la procédure d'instruction, le préfet de région a été amené à donner son avis concernant l'intégration des installations dans leur environnement. Les critères suivants ont notamment été pris en compte : zonage du terrain choisi dans les documents d'urbanisme, pertinence du site choisi en fonction des enjeux de préservation de la biodiversité, d'économie d'espace et d'utilisation durable des sols ou encore prévention du risque incendie. Par ailleurs, les candidats se sont engagés à remettre en état les sites d'implantation et à recycler les panneaux photovoltaïques au terme de la période d'exploitation.

Sur l'ensemble des candidatures complètes, le prix moyen pondéré de l'électricité s'est élevé à 14,25 c€/kWh. Dans la région, les 3 projets déclarés lauréats concernent une centrale solaire au sol utilisant des suiveurs solaires et deux centrales sur toiture (dont des serres photovoltaïques).

KER POIRE SUR VIE – Le Poiré-sur-Vie (85 170)



[Vendée Energie](#) a fait l'acquisition de cette centrale photovoltaïque en 2014, via l'achat de la société de projet KER POIRE SUR VIE. La centrale a été développée et construite par [Armorgreen](#), spécialiste des énergies renouvelables auprès d'une clientèle professionnelle (agriculteurs, collectivités, entreprises).

Le site d'implantation est une ancienne installation de stockage des déchets de 14 hectares, actuellement en phase de post-exploitation (société GEVAL).

La centrale solaire au sol est dotée d'un dispositif permettant le suivi de la course du soleil sur un axe.



DREAL Pays de la Loire

Mise en service
Avril 2016

Couverture consommation électrique
du territoire communal⁵ : 16,4 %

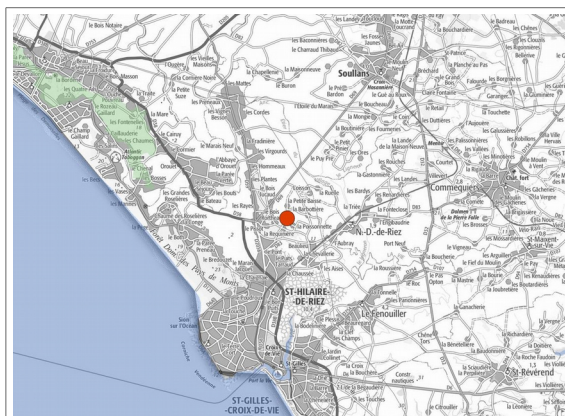
Puissance installée
5,2 MWc

Production annuelle
7 092 MWh/an

Investissement
8,5 M€

Retombées économiques locales⁶
45 k€/an

Vendée Soleil – Saint-Hilaire-de-Riez (85 270)



Vendée Soleil est une société créée en 2012, spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables sur le territoire vendéen.

Les serres photovoltaïques remplacent des serres dégradées datant des années 1960 et permettent de coupler production d'énergie et maraîchage.

La centrale solaire utilise des modules bi-verre permettant de laisser passer une partie du rayonnement lumineux nécessaire à la croissance des cultures.



DREAL Pays de la Loire

Mise en service
Juillet 2015

Couverture consommation électrique
du territoire communal⁵ : 1,6 %

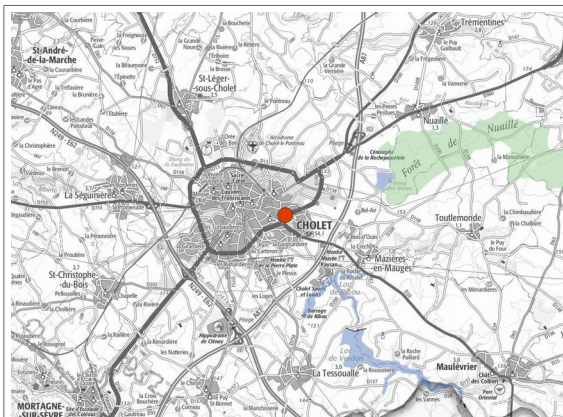
Puissance installée
1,2 MWc

Production annuelle
1 447 MWh/an

Investissement
2,5 M€

Retombées économiques locales⁶
10 k€/an

L'AUTRE USINE – Cholet (49 300)



La centrale photovoltaïque de [L'AUTRE USINE](#) est portée par Oréas Environnement, opérateur environnemental spécialisé dans le photovoltaïque et filiale de RGV Groupe. Elle a été développée et construite par [Armorgreen](#), spécialiste des énergies renouvelables auprès d'une clientèle professionnelle.

Le bâtiment d'implantation est l'ancienne usine ERNAULT TOYODA, fermée en 2007. Outre le projet solaire, RGV Groupe a porté la création d'un complexe original dédié aux sports et aux loisirs dénommé [L'AUTRE USINE](#), ce qui a nécessité une phase de dépollution du site, achevée en 2012.



DREAL Pays de la Loire

Mise en service Avril 2016	Couverture consommation électrique du territoire communal ⁵ : 0,4 %
Puissance installée 1,4 Mwc	Production annuelle 1 592 MWh/an
Investissement 2,0 M€	Retombées économiques locales ⁶ 10 k€/an

Pour en savoir plus :

- Suivre le développement de la filière solaire photovoltaïque avec la [lettre trimestrielle de la DREAL](#)
- Faire un point plus approfondi sur la filière, avec la [publication bisannuelle de la DREAL](#)
- Visiter la rubrique dédiée sur le [site Internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie](#)
- Consulter [l'avis de l'ADEME sur le solaire photovoltaïque](#), mis à jour en avril 2016

1 1 Mwc (mégawatt-crête) = 1 000 kWc (kilowatt-crête)

2 Sur la base d'une puissance de 3 kWc par installation de particulier

3 1 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 kWh (kilowatt-heure)

4 Volume moyen d'électricité consommé annuellement par les résidences principales : 0,528 tep, soit 6140,64 kWh (source : service de l'observation et des statistiques du ministère de l'écologie, [Chiffres & statistiques n° 645 - juin 2015](#), enquête Phébus 2013)

5 Le taux de couverture de la consommation est défini comme étant le rapport entre la production électrique de la centrale et la totalité de l'électricité consommée sur le territoire de la commune. Ce calcul est effectué à partir des [données communales relatives aux livraisons d'électricité](#), moyenne sur 2 années : 2011 et 2012 (source : service de l'observation et des statistiques du ministère de l'écologie)

6 Les retombées économiques locales, liées à la puissance installée des centrales, comprennent 3 montants versés annuellement : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER). Ces impôts et taxes sont sources de revenus pour le territoire – bloc communal et département – pendant toute la durée d'exploitation des centrales solaires.

Les taxes foncières sur les propriétés bâties ou non bâties n'ont pas été comptabilisées dans les montants indiqués dans le présent document.

Les retombées autres que fiscales, liées notamment à l'activité générée par la construction des centrales, leur exploitation ou leur maintenance, n'ont pas pu être chiffrées dans le présent document.

La DREAL remercie Vendée Énergie, Armorgreen, Vendée Soleil et Oréas Environnement pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : [Olivier Giacobi](mailto:mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr)
mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Mission énergie et
changement climatique

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex22
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025